



CHILI, Vérité et Mémoire

Le site de l'Association des ex-prisonniers politiques chiliens - France

Ex marin constitutionnaliste arrêté à l'aéroport de Santiago

UN CHILENO-CANADIEN ARRÊTÉ À L'AÉROPORT DE SANTIAGO

Le citoyen chileno-canadien Patricio Alejandro Barroilhet Santibáñez (n° de carte d'identité chilienne 5.785.072), ex-membre de la Marine constitutionnaliste de l'Armée du Chili, a été arrêté par des agents des renseignements chiliens lui interdisant de retourner au Canada

Par Mario H. Concha Vergara, Correspondant

EL MAPOCHO, mardi 10 mars 2009

Santiago de Chile - Le citoyen chileno-canadien Patricio Alejandro Barroilhet Santibáñez (n° de carte d'identité chilienne 5.785.072), ex-membre de la Marine constitutionnaliste de l'Armée du Chili, a été arrêté par des agents des renseignements chiliens lui interdisant de retourner au Canada. Il y réside pourtant depuis 1979 (soit 30 ans) en tant que réfugié politique de la dictature fasciste de Pinochet Ugarte.

Barroilhet, à cause de cette situation, a failli mourir à l'aéroport Arturo Benítez, du fait de sa mauvaise santé et de l'extrême tension à laquelle il a été soumis par ses ravisseurs, qui l'ont arrêté sans ordre émanant d'un tribunal. Selon son passeport canadien, son séjour au Chili avait été effectivement dépassé. La police a cependant totalement ignoré sa qualité de citoyen chilien doté d'un carnet d'identité et d'un passeport chiliens. Barroilhet a informé plusieurs fois les personnes qui l'ont arrêté qu'il avait besoin d'utiliser son appareil de dialyse péritonéale et de prendre les médicaments qui lui permettent de rester en vie : ses ravisseurs illégaux de la Police des Renseignements de l'aéroport s'y sont opposés.

Barroilhet était arrivé à Santiago via l'aéroport International le 30 novembre 2008, dans de très mauvaises conditions de santé : il avait apporté avec lui une grande quantité de médicaments et une délicate machine de dialyse péritonéale, qu'il doit utiliser pendant 10 heures chaque jour, afin de rester en vie.

Quatre fonctionnaires de la Police de Renseignement (Internationale) du Chili ont infligé à Barroilhet un traitement humiliant et inflexible, selon ce qu'il a relaté à El Mapocho. « J'ai demandé de l'aide pour ma situation de santé irréversible, car je suis pratiquement handicapé. Ils m'ont alors signifié qu'il s'agissait là de mon problème personnel et que je devais résoudre moi-même les difficultés de

mon traitement médical, de mon logement et de mon séjour dans le pays », puisque évidemment monsieur Barroilhet était interdit de voyager en tant que prisonnier. Barroilhet était venu au Chili pour résoudre la question de sa retraite ; il attend toujours, après 35 ans, qu'une résolution soit prise sur sa situation qui se prolonge dans le temps : les dix-sept années de démocratie ont refusé de s'en occuper, puisque pour l'Armée du Chili Barroilhet est toujours, comme cent autres camarades qui se trouvent dans la même situation que lui, considéré comme un marin qui s'est mutiné en défense du président constitutionnellement élu, Salvador Allende.

Ces marins ainsi que certains civils constitutionnalistes qui travaillaient pour les Forces Armées chiliennes, ont été considérés à partir de 1973 comme séditieux et tous leurs droits civils et militaires ont été piétinés ; la « démocratie » leur a rendu « el pago de Chile » [1] et s'est complètement désintéressé de la situation de ces démocrates.

Il faut rappeler que les marins constitutionnalistes de 1973 n'ont pas seulement honoré leur promesse faite au Drapeau, mais qu'ils ont également défendu le gouvernement populaire de Salvador Allende Gossens et respecté la Constitution de 1925. Pour cela, ils ont été torturés par la Marine, on leur a intenté des procès de façon indue, on les a emprisonnés et maintenus en ostracisme politique, social et économique. En mars 2009 même, ils sont considérés comme des « traîtres à la Patrie », des délinquants politiques et des séditieux d'ultra-gauche ayant infiltré l'Armée du Chili. On a demandé au ministre de la Défense, Goñi, membre du PPD, comme à la présidente Michelle Bachelet Jeria quand elle était elle-même ministre de la Défense, de rendre justice dans le cas de ces fonctionnaires publics ; les demandes ont été ignorées. Barroilhet a du recourir à un « Habeas Corpus » devant la Cour d'Appel de Santiago pour quitter le Chili, se trouvant toujours à Santiago aujourd'hui. L'ambassade du Canada a du intervenir face à l'atteinte portée contre l'un de ses ressortissants, et ce n'est qu'ainsi que les autorités chiliennes ont autorisé ce citoyen à pouvoir quitter le pays.

Par ailleurs, on ignore encore si les fonctionnaires de police qui ont arrêté de façon anticonstitutionnelle le citoyen chileno-canadien Barroilhet, seront punis. Il s'agit de l'inspecteur Patricio Pérez, du chef de la police Mario Walter, du sous-commissaire Juan Delgado et du Chef de la ronde de nuit Marcos Cabrera Oviedo, tous dénoncés à la Cour d'Appel de Santiago, à l'Inspection Générale de la République, au ministre de l'Intérieur, Edmundo Pérez Yoma, et aux organismes des Droits de l'Homme, tel que la Commission de Défense des Droits de l'Homme du PPD qui a agi également en défense de Barroilhet.

Ce cas a causé une grande agitation parmi les membres des organisations de Défense des Droits de l'Homme du pays, pour autant, les partis politiques de la Concertation, le PC, et la gauche extraparlamentaire ont préféré ne pas s'exprimer sur ce sujet. Il existe au Chili une véritable société de complices qui continuent d'accepter la puissance fasciste pinochétiste et des cas comme celui-ci, vont sans aucun doute, se répéter.

Expression ironique intraduisible signifiant la non-reconnaissance d'un service rendu.

URL : <http://www.chiliveriteetmemoire.org/spip.php?article146>

[1] Expression ironique intraduisible signifiant la non-reconnaissance d'un service rendu.